

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison du Temps Libre à Crozon, sous la présidence de M. Patrick BERTHELOT, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- ✚ Typhaine Velly avec procuration à Fanchon Le Monze,
- ✚ Gaëlle Vigouroux avec procuration à Gaëlle Dorée,

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Présent : Yves Sallou, Trésorier

Assistaient également à la séance :

Pascal Gérelli, Directeur général des services – Brigitte Tertu, responsable du service - Marina Ely, assistante de direction

**ORDRE DU JOUR**

**1) FINANCES**

- 1-1) Budget primitif 2021
- 1-2) Décision modificative budget principal
- 1-3) Décision modificative budget assainissement

**2) ADMINISTRATION GENERALE**

- 2-1) Avenant au Contrat Enfance et Jeunesse  
Informations – Article L.2122-22 du C.G.C.T.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020.**

Le PV qui n'a pas fait l'objet d'observation particulière à l'exception d'une précision de Mme Sévellec sur l'hôtel Sainte Marine est adopté à l'unanimité.

## FINANCES

### 1.1. Budget primitif 2021

#### **Budget Comptabilité Principale**

**Rapporteur : Fanchon Le Monze**

Chaque fin d'année, le Conseil municipal doit examiner et délibérer sur les projets de budgets de l'année suivante.

Le débat d'orientations budgétaires, obligatoire dans les Communes de 3 500 habitants et plus (article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales), s'est tenu le 26 novembre 2020.

Le projet de budget primitif 2021 de la Comptabilité Principale se présente tel que figurant dans le tableau ci-dessous :

SECTION	BUDGET PRECEDENT	PROPOSITION	VOTE
<b><i>INVESTISSEMENT</i></b>			
DEPENSES	4 808 503,08	4 216 269,00	4 216 269,00
RECETTES	4 808 503,08	4 216 269,00	4 216 269,00
<b><i>FONCTIONNEMENT</i></b>			
DEPENSES	8 527 128,00	8 415 796,00	8 415 796,00
RECETTES	8 527 128,00	8 415 796,00	8 415 796,00

Après avoir entendu la présentation de M. le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, Par 20 voix pour et 9 contre (Pascal Durand, Gaëlle Dorée (2), Christian Jacquot, Chantal Sévellec, Antonella Gironi, Noël Blanchard, Jean-Luc Guénnégues et Françoise Ségalen),

- approuve le projet de budget 2021 de la Comptabilité Principale par chapitre et par opération tant en fonctionnement qu'en investissement,
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

#### **Budget des Ports**

**Rapporteur : Yann Cusset**

Chaque fin d'année, le conseil municipal doit examiner et délibérer sur les projets de budgets de l'année suivante.

Conformément à l'article R 5314-21 et suivants du code des transports, le conseil portuaire a été consulté le 4 décembre 2020. Celui-ci a rendu un avis favorable sur le projet de budget présenté.

Le débat d'orientations budgétaires, obligatoire dans les Communes de 3 500 habitants et plus (article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales), s'est tenu le 26 novembre 2020.

Le projet de budget primitif 2021 des Ports se présente tel que figurant dans le tableau ci-dessous :

SECTION	BUDGET PRECEDENT	PROPOSITION	VOTE
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	1 044 670,84	971 600,00	971 600,00
RECETTES	1 044 670,84	971 600,00	971 600,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	873 713,00	841 100,00	841 100,00
RECETTES	873 713,00	841 100,00	841 100,00

Après avoir entendu la présentation de M. le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré,  
Par 26 voix pour et 3 contre (Chantal Sévellec, Antonella Gironi et Noël Blanchard),

- approuve le projet de budget 2021 des Ports par chapitre et par opération tant en fonctionnement qu'en investissement,
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

#### **Budget Assainissement Collectif**

**Rapporteur : Michel Galand**

Chaque fin d'année, le conseil municipal doit examiner et délibérer sur les projets de budgets de l'année suivante.

Le débat d'orientations budgétaires, obligatoire dans les Communes de 3 500 habitants et plus (article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales), s'est tenu le 26 novembre 2020.

Le projet de budget primitif 2021 de l'Assainissement Collectif se présente tel que figurant dans le tableau ci-dessous :

SECTION	BUDGET PRECEDENT	PROPOSITION	VOTE
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	1 769 340,35	917 000,00	917 000,00
RECETTES	1 769 340,35	917 000,00	917 000,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	633 600,00	638 800,00	638 800,00
RECETTES	633 600,00	638 800,00	638 800,00

Après avoir entendu la présentation de M. le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré,  
Par 20 voix pour, 7 contre (Pascal Durand, Gaëlle Dorée (2), Christian Jacquot, Chantal Sévellec, Antonella Gironi et Noël Blanchard), et 2 absentions (Jean-Luc Guennégues et Françoise Ségalen)

- approuve le projet de budget 2021 de l'Assainissement Collectif par chapitre et par opération tant en fonctionnement qu'en investissement,
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**Budget SPANC**
**Rapporteur : Michel Galand**

Chaque fin d'année, le conseil municipal doit examiner et délibérer sur les projets de budgets de l'année suivante.

Le débat d'orientations budgétaires, obligatoire dans les Communes de 3 500 habitants et plus (article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales), s'est tenu le 26 novembre 2020.

Le projet de budget primitif 2021 du SPANC se présente tel que figurant dans le tableau ci-dessous :

SECTION	BUDGET PRECEDENT	PROPOSITION	VOTE
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	40 571,00	21 300,00	21 300,00
RECETTES	72 614,37	21 300,00	21 300,00

Après avoir entendu la présentation de M. le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, Par 26 voix pour et 3 contre (Chantal Sévellec, Antonella Gironi et Noël Blanchard),

- approuve le projet de budget 2021 du SPANC par chapitre et par opération tant en fonctionnement qu'en investissement,
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**Budget Sainte Marine**
**Rapporteur : Fanchon Le Monze**

Chaque fin d'année, le conseil municipal doit examiner et délibérer sur les projets de budgets de l'année suivante.

Le débat d'orientations budgétaires, obligatoire dans les Communes de 3 500 habitants et plus (article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales), s'est tenu le 26 novembre 2020.

Le projet de budget primitif 2021 de l'hôtel Sainte Marine se présente tel que figurant dans le tableau ci-après.

SECTION	BUDGET PRECEDENT	PROPOSITION	VOTE
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	51 430,00	32 000,00	32 000,00
RECETTES	1 328 449,38	1 022 500,00	1 022 500,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>			-
DEPENSES	221 670,52	87 430,00	87 430,00
RECETTES	159 430,00	87 430,00	87 430,00

Après avoir entendu la présentation de M. le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré,

Par 20 voix pour, 9 contre (Pascal Durand, Gaëlle Dorée (2), Christian Jacquot, Chantal Sévellec, Antonella Gironi, Noël Blanchard, Jean-Luc Guénnégues et Françoise Ségalen)

- approuve le projet de budget 2021 de l'hôtel Sainte Marine,
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**1-2) Décision modificative budget principal**
**Rapporteur : Franchon Le Monze**

Il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits dans le budget principal pour permettre l'entrée et la sortie d'une propriété bâtie dans l'inventaire de la commune au titre d'un legs.

La modification proposée est la suivante :

CHAPITRE	COMPTE	INVESTISSEMENT	MONTANT
041	2115	TERRAINS BATIS	260 000,00
		TOTAL DEPENSES	<b>260 000,00</b>
		INVESTISSEMENT	
041	10251	DONS ET LEGS EN CAPITAL	260 000,00
024		PRODUITS DE CESSIONS	260 000,00
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	- 260 000,00
		TOTAL RECETTES	<b>260 000,00</b>

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve la décision modificative telle que présentée dans le tableau visé ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**1-4) Décision modificative budget assainissement**
**Rapporteur : Michel Galand**

Il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits dans le budget assainissement afin de régulariser la double prise en compte d'un titre de recette.

La modification proposée est la suivante :

CHAPITRE	COMPTE	FONCTIONNEMENT	MONTANT
67	673	Annulation de titre sur exercices antérieur	26 573,00
023	023	Virement à la section d'investissement	- 26 573,00
		TOTAL DEPENSES	-
		Investissement	
		RECETTES	
021	021	virement de la section de fonctionnement	- 26 573,00
16	1641	Emprunt	26 573,00
		TOTAL RECETTES	-

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve la décision modificative telle que présentée dans le tableau visé ci-dessus,

- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

## 2. ADMINISTRATION GENERALE

### 2.1. Avenant au Contrat Enfance et Jeunesse

Rapporteur : Patricia Leroux

Le Contrat « Enfance et Jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans. La CAF est co-signataire de ce contrat, en partenariat avec les Communes d'Argol, de Camaret-sur-mer, de Crozon, de Landévennec, de Lanvéoc, de Le Faou, de Telgruc-sur-mer, de Roscanvel, de Rosnoën et la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime. La Commune de Pont-de-Buis-Lès-Quimerç'h a son propre contrat « Enfance et Jeunesse ».

Le contrat actuel a une durée de 4 ans et est arrivé à échéance depuis le 31 décembre 2019. Un avenant de prolongation d'une durée de 1 an est proposé au titre de l'année 2020 du fait des nouvelles modalités contractuelles entre les collectivités locales et la CAF. En effet, la Convention Territoriale Globale va devenir le cadre contractuel de référence des relations entre les CAF et les collectivités territoriales et vient ainsi remplacer les Contrats « Enfance et Jeunesse » (CEJ) au fil des renouvellements de ces derniers.

Ainsi, en prévision du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui interviendra en novembre 2021 et la mise en place des « bonus territoire CTG » (qui remplacent la prestation de service Contrat « Enfance et Jeunesse »), cet avenant de prolongation permettra de préparer le plan d'actions de la future Convention Territoriale Globale et d'élaborer les nouvelles modalités financières.

Il convient de préciser que l'ensemble des communes du territoires concernées (9) par le contrat « enfance et jeunesse » doivent délibérer ainsi que la communauté de communes pour autoriser la signature de cet avenant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- autorise M. le Maire à signer l'avenant à intervenir au contrat « Enfance et Jeunesse » pour permettre une prolongation d'une durée de 1 an de ce dernier.

## 3. QUESTIONS DE L'OPPOSITION

### Question du groupe « Ecouter pour agir »

1 - La commission de voirie a siégé récemment. Nous apprenons que l'expérience de l'année dernière, tentée par votre prédécesseur, dans la rue du Menhir, est à l'ordre du jour alors que son fonctionnement n'avait pas donné satisfaction. Comment peut-on s'entêter à faire passer des cars scolaires par une rue qui n'est pas faite pour eux ? Alors qu'ils pourraient passer par la ZAC du bourg, en revenant du collège Alain, pour déposer leurs derniers passagers à l'école privée ? ou vice versa.



Comment feront les automobilistes qui voudront aller de la place de la mairie à la Poste pour y déposer un colis ? Soit ils passeront par la place de l'Eglise et engorgeront le centre bourg, ce qui serait absurde, en été surtout. Soit les conducteurs descendront la rue du Porzic et prendront des ruelles parallèles à la rue du Menhir (rue Max Jacob, rue du vallon, rue Lamoricière, qui sont encore plus étroites que la rue du Menhir) .Ou bien encore, ils descendront jusqu'au rond-point du lavoir Saint-Pierre pour remonter le boulevard de la France Libre et la rue Alsace-Lorraine. Quelle histoire pour aller déposer un colis ! Pourrait on faire plus simple ?

*Vous avez raison sur le fait que nous souhaitons reprendre ce dossier et procéder à la mise en sens unique de la rue du Menhir. Il ne s'agira pas d'une expérience mais d'une réalisation après consultation et explication avec les habitants concernés.*

*De quoi s'agit-il ? régler un problème de la sécurité et de conflits d'usagers sur une voie très fréquentée (auto, vélo, piétons).*

*Les modes de déplacement changent et désormais l'incitation est aux déplacements doux. Nous concourons à cette évolution.*

#### Question du groupe Crozon dynamique, écologique et solidaire

Lors de la dernière foire, vous avez entrepris de recentrer l'installation des commerçants ambulants autour de la place de l'Eglise au motif évoqué d'une impossibilité de sécuriser la place de la Mairie dans le cadre du plan Vigipirate.

Les commerçants ambulants ont donc été invités, sans avoir été concertés, à s'installer sur les trottoirs, devant les commerces, ce qui a généré des incompréhensions et des difficultés entre commerçants disposants d'étals importants.

Les commerçants ambulants souhaitent continuer à venir travailler sur le marché, dans des conditions correctes et sans gêner les commerces du centre ville.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous expliquer la méthode que vous avez mise en place pour modifier le marché, la commission commerces ne s'étant pas penchée sur la question et quelles sont les étapes prévues pour organiser de façon optimale la prochaine foire.

*Nous avons changé la disposition du marché bi-mensuel pour cet hiver.*

*En effet, nous sommes en plan vigipirate "seuil attentat" qui est le plus élevé et nous oblige à sécuriser tant nos concitoyens que les commerçants qui débattent dans notre commune.*

*Même si l'actuelle pandémie occupe tous les esprits, nous avons l'obligation de faire le nécessaire, faute de quoi la préfecture "serait en droit" de faire interdire notre marché.*

*Nous nous en sommes expliqué avec les représentants des commerçants qui ont bien compris "l'intérêt" de cette nouvelle organisation.*

*A part deux, trois petits quiproquos qui seront corrigés pour la prochaine foire, cela s'est bien passé et a même été très bien perçu par les clients de la foire.*

*Cela a également permis de laisser le parking de la mairie libre et de faciliter ainsi l'accès automobile au centre ville.*

*Nous sommes en train d'étudier, pour l'été prochain, les dispositions à prendre pour pouvoir sécuriser une partie du parking de la mairie afin de pouvoir accueillir tous les déballeurs qui souhaitent venir.*

*Enfin, nous sommes très conscients des difficultés rencontrées par les commerces dits "non essentiels" et faisons un maximum pour qu'ils puissent retravailler dans les meilleures conditions.*

### Questions du groupe « Un nouvel élan pour Crozon »

#### **Action sociale**

Au regard des budgets proposés, quels sont les actions initiées par la commune pour renforcer l'action sociale dans un contexte d'augmentation de la précarité et de la crise économique qui s'annonce ?

*Nous sommes en lien permanent avec les acteurs de l'action sociale (Département / associations) qui oeuvrent désormais en parfaite coordination et sommes particulièrement à l'écoute. L'efficacité de l'action sociale réside dans le fait qu'elle est discrète. Ce n'est pas qu'une simple question d'argent.*

#### **Mobilité/Déplacements**

Existe-t-il une réflexion au niveau de la commune sur un plan global de circulation/déplacement qui prenne en compte les différents modes de déplacement et favorise leur coexistence .

Dessertes interquartier ?

*Nous suivons un schéma directeur déplacements doux validé au niveau intercommunal et sommes bien sûr engagés sur une réflexion globale.*

#### **Mobilité**

La Communauté de Communes doit se prononcer avant le 31/03/2021 pour être Autorité Organisatrice des Mobilités.

Quelle est votre position sur ce sujet ?

*Cette loi renforce le champs d'action des autorités (Etat/collectivités) :*

- *en matière de mobilités actives et partagées qui constituent des solutions de mobilité à promouvoir et développer sur tous les territoires (location de vélo / plateforme de covoiturage / aménagements cyclables...)*
- *En matière de mobilité solidaires qui constituent des besoins d'action aux côtés de la sphère sociale pour assurer le droit à la mobilité des plus démunis*
- *Organiser des services publics de transports réguliers, de transports à la demande...*

*Là où les communautés de communes n'auront pas choisi de prendre cette compétence au 31/03/2021, ce sont les régions qui deviendront alors en subsidiarité (délibération d'ici le 31/12/20).*



*La commission Mobilité dirigée par Jean-Yves Gourves travaille sur le sujet qui sera présenté en Conseil communautaire.*

#### 4. INFORMATIONS GENERALES

📍 Maison Jamault vendue - réhabilitation prochaine  
Sise Rue de la Marne

📍 Le Fret : développement de l'offre touristique  
➔ Vedette à passagers de la société Iroise Evasion de M. Yannick Gaurat  
➔ Bateau de 12 passagers + 2 personnes d'équipage  
➔ balade Le Fret ➔ Pont de Térénez

📍 Résidence Séniors

➔ 89 logements avec locaux communautaires

SNC Lamotte Construction

Immeuble de 2 étages sur 6 250 m<sup>2</sup>

➔ Le chantier a d'ores et déjà commencé par le déplacement de la conduite d'eau alimentant le château d'eau et se poursuivra courant janvier par la construction du bâtiment.

📍 Installation de deux nouveaux dentistes

Sur le site actuel – Succession du docteur Le Guével – 1<sup>er</sup> trimestre 2021

Il s'agit de Marion Yaouanc et de Ewen Piétri

La séance est levée à 19h30

Fait à CROZON, le 23 décembre 2020

Le Maire,

  
Patrick BERTHELOT

